

Forestiers d'Alsace contraint au licenciement économique de ses 4 techniciens

La fédération des 10 associations forestières locales en Alsace a pour but de promouvoir, de coordonner et de mener toutes actions de développement des forêts privées dans le cadre d'une gestion multifonctionnelle par :

- le conseil technique pour transmettre des forêts d'avenir tout en récoltant du bois,
- la formation des propriétaires forestiers à la gestion durable,
- l'amélioration de la structure foncière pour redonner un usage aux forêts délaissées,
- l'aménagement des chemins forestiers pour accéder aux forêts.
- l'animation des associations forestières pour agir au cœur des territoires.

Ces actions ont été mises en œuvre dans le cadre du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier d'Alsace 2012-2016 pour lequel intervenaient les 4 techniciens de Forestiers d'Alsace, 4 conseillers du Service Forêt de la Chambre d'agriculture, avec la participation du Centre Régional de la Propriété Forestière.

Les 4 techniciens salariés de l'Association Forestiers d'Alsace ont été financés jusqu'à la fin 2016 dans le cadre de deux dispositifs :

- Agrandissement des unités de gestion forestière durable : animation des bourses foncières, conseils aux acheteurs et aux vendeurs de parcelles boisées, instruction des dossiers de demande de primes à la Région Alsace, délimitations et estimations de petites parcelles boisées.
- Visites-conseils-diagnostic-mobilisation regroupée des bois : conseils pour les projets de coupe ou de travaux, propositions de mise en œuvre par le biais de la coopérative forestière avec en priorité la réalisation de chantiers concertés pour plusieurs propriétaires.

En complément de ces actions, les techniciens ont contribué à l'animation d'associations locales et à l'organisation de réunions forestières.

Les difficultés de financement rencontrées par l'Association Forestiers d'Alsace ont engendré la décision de cesser les activités subventionnées, ce qui impacte directement les postes des 4 techniciens :

- La fin de la convention 2014-2016 « Visites-conseils-mobilisation des bois » avec la Région Alsace. Cette convention n'a pas pu être renouvelée en 2017 dans le cadre de la nouvelle Région du Grand Est. Les postes de M. Valentin MANN et de M. Jean-Marie SYLVESTRE étaient principalement financés par une subvention de la Région Alsace à hauteur de 91.000€/an.
- La fin de la Convention 2013-2015 prolongée en 2016 « Agrandissement des unités de gestion » avec la Région Alsace. Cette convention n'a pas pu être renouvelée en 2017 dans le cadre de la nouvelle Région du Grand Est. Le poste de M. Christophe DOUMAX était principalement financé par une subvention de la Région Alsace à hauteur de 56.000 €/an.
- Le transfert de la compétence économique de Conseils Départementaux aux Conseils Régionaux dans le cadre de la dernière réforme territoriale. Cette évolution a conduit le Conseil Départemental du Bas-Rhin à mettre un terme fin 2016 à sa contribution au dispositif « Agrandissement des unités de gestion ». Le poste de M. Marc DEBUS était financé par une subvention de 52.800 €/an.

La Direction a recherché tout au long de l'année 2016, des solutions alternatives de financement pour 2017, avec notamment des interventions auprès des pouvoirs publics. Le Président de Forestiers d'Alsace est notamment intervenu au cours de la Session de la Chambre d'Agriculture d'Alsace, le 25 novembre 2016. Les élus ont voté à l'unanimité une motion qui a été diffusée à l'ensemble des parlementaires alsaciens.

Les salariés ont été régulièrement informés des initiatives prises et ont rencontré les membres du Bureau de Forestiers d'Alsace le 22 novembre 2016 qui ont tenu à leur expliquer les évolutions en cours, les risques de perte des financements et les conséquences prévisibles.

Dans le cadre de la préparation du nouveau Programme Régional de la Forêt et du Bois dans le Grand Est, les possibilités de financement du programme porté par le Centre Régional de la Propriété Forestière et la Chambre Régionale d'Agriculture limitent le nombre de postes de techniciens à 19 dont 4 en Alsace. Ces 4 postes sont affectés aux conseillers du Service Forêt de la Chambre de l'Agriculture.

Dans ce nouveau contexte de la Région du Grand Est, l'Association Forestiers d'Alsace se retrouve avec 0 € de subvention dans son budget prévisionnel 2017. En conséquence et face à l'impossibilité de trouver de nouveaux modes de financements des 4 postes, les membres du Bureau n'ont pas eu d'autre alternative que de cesser les activités subventionnées et de supprimer ainsi tous les emplois de techniciens forestiers dans l'Association des Forestiers d'Alsace.

Dans le cadre des recherches de reclassement effectuées, la Direction a fait part aux techniciens de 6 offres d'emploi :

- Un poste en CDD de conseiller forestier à la Chambre d'Agriculture d'Alsace
- Un poste en CDD de conseiller forestier à la Chambre d'Agriculture des Vosges
- Un poste en CDI de conseiller forestier à la SAFER de LORRAINE
- Un poste en CDD d'agent forestier à l'Agence de l'ONF de Colmar concernant l'Unité Territoriale de Sélestat
- Deux postes en CDD de technicien forestier au CRPF de Champagne-Ardenne

Compte tenu de la très faible taille de l'association, la Direction n'a pas été en mesure de proposer aux techniciens un reclassement interne.

Le Président a remis à chaque technicien lors d'un entretien préalable au licenciement économique, le 14 Février 2017, une proposition de contrat de sécurisation professionnelle. En cas d'adhésion après un délai de réflexion de 21 jours, les contrats de travail se termineront le 7 mars 2017.

Les techniciens de Forestiers d'Alsace ont contribué aux résultats probants du PPRDF parmi lesquels il convient de souligner 8,5 millions d'€ d'activités économiques de 2012 à 2015, 48 emplois générés annuellement, la mobilisation de 78.000 m³, 2.700 ha desservis, 1086 ha agrandis et passés en gestion durable. Leur départ aura un réel impact sur l'économie rurale en Alsace.

Quel avenir pour Forestiers d'Alsace ? L'association va continuer le développement forestier avec le soutien du Service Forêt de la Chambre d'Agriculture d'Alsace et du Centre Régional de la Propriété Forestière. Suite à la réduction des moyens financiers et humains, le conseil d'administration va redéfinir les priorités d'actions. L'avenir de Forestiers d'Alsace sera aussi tributaire de l'important bénévolat des administrateurs des 10 associations forestières. Ils sont 125 à consacrer de nombreuses heures aux diverses actions et formations. A ces bénévoles méritants, il convient d'ajouter les responsables des 40 associations syndicales qui entretiennent les chemins forestiers créés et contribuent pour certaines à la mise en œuvre des plans d'actions sylvicoles. Le maintien de techniciens forestiers de la Chambre d'agriculture et du CRPF s'avère indispensable pour la vitalité de ce tissu associatif couvrant toute l'Alsace.

Toutes ces évolutions et notamment les impacts du déplorable échec de la création du Conseil Territorial Unique d'Alsace, seront expliqués aux adhérents dans le cadre des assemblées générales des associations forestières et de l'assemblée générale de Forestiers d'Alsace le 13 mai 2017.

Informations communiquées sur le site Internet de Forestiers d'Alsace le 27 février 2017 après la notification des licenciements économiques le 23 février 2017.